

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-12

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 928, 36, 70, DU PARCOURS CYCLABLE VOIE VERTE DU CANAL DES 2 MERS ET DU CANAL DE MONTECH ET LE SCHELLEMENT DES FISSURES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES

DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les routes départementales 928, 36, 70, du parcours cyclable voie verte du canal des 2 mers et du canal de Montech et le scellement des fissures sur routes départementales.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 27 mars ainsi que les 3 et 10 avril 2006, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

Conformément aux critères pondérés définis dans le dossier de consultation des entreprises : le prix des travaux (90 %) et le délai d'exécution (10 %), la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à l'entreprise proposant le meilleur prix :

RD 928 – PR 9+000 – Accès au collège (1ère phase) - MONTECH

- Montant : 430 421.86 €TTC
- Délai d'exécution : 2 mois
- Attributaire : RIGAL TP (81) / ERGS

RD 36 – PR 13+000 à 13+700 – Reprofilement de chaussée - NOHIC

- Montant : 173 549.17 €TTC
- Délai d'exécution : 1.5 mois
- Attributaire : EUROVIA

Parcours cyclable voie verte du canal des 2 mers et du canal de MONTECH

- Montant : 1 946 485.40 €TTC
- Délai d'exécution : 6 mois
- Attributaire : COLAS / SCREG (solution variante)

La Commission d'Appel d'Offres a donné, conformément aux critères pondérés définis dans le dossier de consultation des entreprises : le prix des travaux (90 %) et le délai d'exécution (10 %), un avis favorable à la conclusion des marchés suivants, passés selon la procédure adaptée :

RD 70 – PR 0+000 à 1+500 – Reprofilement de chaussée - MONTAUBAN

- Montant : 149 902.81 €TTC
- Délai d'exécution : 3 semaines
- Attributaire : SCREG

Scellement des fissures sur routes départementales

- Montant minimum : 50 000 €TTC
- Montant maximum : 200 000 €TTC
- Durée du marché : 12 mois
- Attributaire : RCA (78)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- attribuer les marchés concernant la route départementale 70 et le scellement des fissures sur routes départementales aux entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;
- m'autoriser à signer au nom du Département :
 - . l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;
 - . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-12

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 928,
36, 70, DU PARCOURS CYCLABLE VOIE VERTE DU CANAL
DES 2 MERS ET DU CANAL DE MONTECH
ET LE SCHELLEMENT DES FISSURES SUR ROUTES
DEPARTEMENTALES
DEVOLUTION DES MARCHES**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les réunions de la commission d'appel d'offres des 27 mars, 3 et 10
avril 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Attribue les marchés concernant la RD 70 et le scellement des fissures sur routes départementales aux entreprises et pour les montants ci-après :

RD 70 – PR 0+000 à 1+500 – Reprofilement de chaussée - MONTAUBAN

- Montant : 149 902.81 €TTC
- Délai d'exécution : 3 semaines
- Attributaire : SCREG

Scellement des fissures sur routes départementales

- Montant minimum : 50 000 €TTC
- Montant maximum : 200 000 €TTC
- Durée du marché : 12 mois
- Attributaire : RCA (78)

- Autorise Monsieur le Président à signer ces deux marchés au nom et pour le compte du département ;
- Autorise également Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les marchés suivants :

RD 928 – PR 9+000 – Accès au collège (1ère phase) - MONTECH

- Montant : 430 421.86 €TTC
- Délai d'exécution : 2 mois
- Attributaire : RIGAL TP (81) / ERGS

RD 36 – PR 13+000 à 13+700 – Reprofilement de chaussée - NOHIC

- Montant : 173 549.17 €TTC
- Délai d'exécution : 1.5 mois
- Attributaire : EUROVIA

Parcours cyclable voie verte du canal des 2 mers et du canal de MONTECH

- Montant : 1 946 485.40 €TTC
- Délai d'exécution : 6 mois
- Attributaire : COLAS / SCREG (solution variante)

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,